

Communiqué de la BICICI

Un décret présidentiel a autorisé ce 28 septembre 2022 les membres du consortium composé de la Banque Nationale d'Investissement (BNI), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) et l'Institution de Prévoyance Sociale - Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), à se porter acquéreurs de la totalité des participations dans le capital de la BICICI détenues par le Groupe BNP PARIBAS (59,79%) et PROPARCO (7,70%), représentant au total 11.247.810 actions (soit 67,49% du capital et des droits de vote), pour un prix total de 80 milliards de Francs CFA (dividende au titre de l'exercice 2022 attaché).

Ce projet d'opération, qui prendra la forme d'une transaction sur dossier, s'inscrit dans le cadre de la revue stratégique annoncée par le Groupe BNP PARIBAS le 1^{er} avril 2022. Ce projet et cette revue stratégique ont été préalablement portés à la connaissance du conseil d'administration de la BICICI conformément aux règles de gouvernance applicables.

La signature de la documentation contractuelle de l'opération susvisée est envisagée dans les prochains jours et sera annoncée au marché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Abidjan le 28 septembre 2022

La Direction Générale